



Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 4 novembre en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

À l'ouverture de la session, le maire a fait observer une minute de silence pour rendre hommage à la cardiologue Simone Boila, retrouvée morte à son domicile le jeudi 30 octobre 2025 dans des circonstances particulières.

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance Le conseiller municipal, Patrick Marchini, a été désigné secrétaire de séance.

Point 2 : Avis du conseil municipal – permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques "Les Coteaux"

Cette séance du conseil était uniquement consacrée à l'adoption d'un avis des élus sur la proposition portée par Lithium de France, dont le siège social est situé à Haguenau, de procéder à une radiographie des sols d'une partie du ban de Molsheim.

Ces recherches visent à définir le potentiel en matière de géothermie et de recherche de lithium du sous-sol. La demande ne porte pas sur une exploitation minière.

Par courrier du 6 octobre 2025, le Préfet du Bas-Rhin, sollicite l'avis du conseil municipal au sujet des contraintes existant sur notre territoire communal, qui seraient de nature à affecter la délivrance d'un permis exclusif de recherches (PER) géothermie «Les Coteaux».

Le courrier préfectoral précise que *"la société Lithium de France SAS (LDF) a sollicité auprès du ministère en charge des mines, l'octroi, pour une durée de 5 ans :*

- *d'un permis exclusif de recherches (PER) de gîtes géothermiques dit « Les Coteaux »*
- *d'un PER de mines de lithium et toutes substances connexes dit « Les Coteaux minéraux ».*

Le périmètre sollicité pour chacun de ces deux permis est identique ; il couvre une emprise de 175 km² concernant tout ou partie du territoire de 34 communes du Bas-Rhin".

Le territoire de la commune de Molsheim est concerné pour moitié.

L'étude exploratoire n'inclut pas de forage mais la pose de sondes de surface qui envoient des ondes dans le sol et permettent en quelque sorte de le radiographier.

Sur le territoire de Molsheim plusieurs contraintes environnementales peuvent être relevées comme susceptibles d'affecter la délivrance du PER géothermie :

- La vallée de la Bruche est couverte par un Plan de prévention du risque inondation approuvé (PPRI de la vallée de la Bruche, applicable à Molsheim)
- Le territoire autour de Molsheim comporte des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (type 1 et 2) et des secteurs Natura 2000 à proximité
- Un arrêté préfectoral de protection de biotope concernant des biotopes autour de Molsheim réglemente tout accès, toute intervention mécanique et tout prélèvement sur l'emprise protégée
- Enfin, des périmètres de protection de captages et des aires d'alimentation recouvrent des parties du territoire communal. Dans ces périmètres, les activités susceptibles de polluer la ressource sont strictement encadrées.

Comme l'étude exploratoire ne nécessite aucun forage, l'assemblée délibérante a émis un avis favorable au permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques dit « Les Coteaux ». Ce permis ne consiste qu'en une simple radiographie du sol qui permettra à la Ville de mieux connaître son sous-sol.



Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 17 novembre en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance Le conseiller municipal, Ali Celepci, a été désigné secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 7 octobre 2025 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2025

Point 3 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du 4 octobre 2025 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 novembre 2025

Point 4 : Exercice 2026 – orientations budgétaires – Budget principal et Budgets annexes Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget est précédé d'un débat, dit débat d'orientation budgétaire. Lors de ce débat, le premier magistrat expose les principales orientations et les propositions d'options financières qui serviront à bâtir le budget de l'exercice à venir. Pour élargir ce débat, l'exécutif présente un rapport d'orientations budgétaires.

Budget 2026 : Prudent en fonctionnement, important en investissement

Dans un contexte d'instabilité politique, de tensions internationales et d'inquiétude économique, la dégradation des finances publiques se poursuit. La dette de la France s'élève actuellement à 117 % du Produit intérieur brut ! Depuis 2017 et selon la Banque des territoires, l'endettement des collectivités n'a progressé que de 10 milliards d'euros, quand celui de l'État a bondi de plus de 880 milliards sur la même période !

En 2025, à l'instar d'autres collectivités, la Ville a dû faire face à la hausse des coûts de l'énergie et des assurances. S'ajoutent l'augmentation des charges du personnel, celle des frais de ménage pour l'ensemble des bâtiments ainsi que l'alourdissement des frais liés aux activités périscolaires et extrascolaires.

En 2025, l'État a imposé de nouvelles décisions impactantes pour le budget de la commune avec la hausse des cotisations CNRACL, la création du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités, la diminution de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle ainsi que la baisse de la dotation globale de fonctionnement et de la dotation de solidarité rurale.

Les recettes de la Ville ont ainsi diminué de **466 940 euros**, soit 2,633 % des dépenses réelles du budget principal, hors inflation.

En 2026, l'horizon s'assombrit encore davantage. Le projet de loi de finances proposé par le gouvernement pénaliserait très lourdement la Ville de Molsheim qui serait mise à contribution à hauteur de **1 093 660 euros** !

En l'espace de deux années, la Ville subirait une perte de sa capacité d'investissement de **1 560 600 euros**, soit 8,77 % du budget des dépenses réelles 2024 et 34,30 % de la moyenne des investissements réalisés sur trois ans.

Pour compenser ces mesures, la Ville devrait augmenter ses taux d'imposition de près de 25 % !

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 17 novembre 2025 -

Point 4 : Exercice 2026 – orientations budgétaires – Budget principal et Budgets annexes (suite et fin)

Malgré ces perspectives catastrophiques, Molsheim poursuit son développement.

Pour couvrir les charges et pour maintenir le cap des investissements, le budget 2026 visera à :

- contenir les dépenses de fonctionnement,
- soutenir une politique d'investissement active,
- maintenir la dette zéro pour la 13^e année consécutive.

Par ailleurs Molsheim s'engage à ne pas augmenter les taux de fiscalité locale en 2026 (hors revalorisation des bases décidées par l'État).

Parmi les principaux dossiers prévus en 2026, figurent :

- l'aménagement du secteur de la Maison médicale
- la réhabilitation du patrimoine (bibliothèque de la Chartreuse, mur des Remparts)
- la poursuite du chantier de l'école maternelle de la Bruche
- le démarrage du chantier de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que la rénovation des voiries (rues Philippi, Victor Hugo, Pasteur, Paul Jehl et des rues du Maire Fuchs et de la Source)
- l'accessibilité des bâtiments communaux
- la construction d'un hangar aux ateliers équipé de panneaux photovoltaïques
- la dernière tranche de conversion de l'éclairage public en équipement Led

Le Rapport d'orientations budgétaires est mis en ligne sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante :

<https://www.molsheim.fr//ma-mairie-mes-demarches/affichage-legal/documents-financiers-et-conventions/>

Point 5 : Exercice budgétaire 2025 - Budget principal - décision modificative n° 1

Le Conseil municipal a approuvé la décision modificative n°1 qui porte sur des réajustements comptables en dépenses et en recettes du budget principal.

Point 6 à 8 : Exercice budgétaire 2025 –

*Budget Camping - décision modificative n° 2

*Budget Locaux commerciaux – décision modificative n° 1

*Budget Réseaux – décision modificative n° 1

Le Conseil municipal a approuvé les décisions modificatives des budgets annexes :

- Camping, décision modificative n°2
- Locaux commerciaux, décision modificative n°1
- Réseaux, décision modificative n°1

qui portent sur des réajustements comptables en dépenses et en recettes.

Point 9 : Subvention au Budget Réseaux – dotation d'équilibre

Depuis 2010, la Ville de Molsheim possède ses propres fourreaux destinés principalement à permettre le déploiement de la fibre optique. Ces derniers sont utilisés par d'autres opérateurs de réseaux moyennant une redevance d'utilisation du domaine public. Afin d'assurer l'équilibre du budget annexe Réseaux, le Conseil municipal a décidé de verser une subvention de 9 950 € au titre de l'année 2025

Point 10 : Acquisition Leimen-grub – section 47 - parcelle 335

Par courriel en date du 2 octobre 2025, les propriétaires de la parcelle 335 section 47 d'une surface de 33,33 ares ont proposé de la vendre à la commune. La motivation des vendeurs pour proposer cette vente tient au fait que cette parcelle est détenue par trois copropriétaires en indivision. La famille souhaite régler la question de la propriété commune de ce bien. Leur réflexion les a incités à se tourner vers la commune pour lui proposer d'acquérir leur parcelle. Cette emprise est frappée par l'emplacement réservé n°4 : "extension du cimetière du Zich" du Plan local d'urbanisme de la Ville.

L'assemblée délibérante a décidé l'acquisition, de la parcelle cadastrée comme suit :

Section	Parcelle	Contenance
47	335	33,33 ares

Son prix net d'acquisition a été fixé à 29 597,04 euros soit 888 € l'are.

Point 11 : Acquisition Leimen-grub – section 47 - parcelle 336

L'un des copropriétaires de la parcelle 335 section 47 est également propriétaire en propre de la parcelle contiguë, cadastrée 336 section 47, d'une surface de 8,69 ares, qu'il propose également à la vente. Selon le même principe, le Conseil municipal a décidé son acquisition pour un montant de 7 716,72 euros, soit 888 € l'are.

Point 12 : Donation d'une marqueterie	La Royale Investissements France est une filiale du groupe international La Royale Investments. Elle a souhaité offrir à la Ville une marqueterie en bois, représentant l'église des Jésuites et réalisée par la marqueterie d'art Spindler. Le Conseil municipal a accepté cette donation.
Point 13 : Centre de gestion - Convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant	Pour poursuivre les opérations d'archivage entreprises en 2008, le Conseil municipal a décidé de renouveler la convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant pour une mission de 12 jours pour l'année 2026, soit un prévisionnel de 4 320 euros, à raison d'un coût journalier de 360 €.
Point 14 : Subvention à l'association Arts & cloître – saison 2025/2026	L'association "Arts & Cloître" de Molsheim a été créée en 2006, avec pour but de faire découvrir et vivre la Chartreuse. Cette association culturelle sollicite chaque année le soutien financier de la Ville afin de promouvoir la Chartreuse et de maintenir son programme culturel en faisant appel à des conférenciers renommés. L'aide de la Ville porte sur l'organisation de ces conférences. Pour la saison 2025-2026, l'association prévoit d'en organiser sept. Le Conseil municipal a attribué une subvention globale de 1 400 €, soit 200 € par conférence, au titre de la saison 2025-2026.
Point 15 : Subvention à l'Aide aux victimes – exercice 2025	SOS aide aux habitants est une association agréée par le ministère de la Justice, dont le but est d'améliorer la prise en charge de toute victime d'infraction pénale et de favoriser la connaissance de leurs droits. Elle intervient sur le secteur de Molsheim depuis 2015. En 2022, l'association SOS aide aux habitants devient SOS aux victimes 67. Afin de poursuivre son soutien, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 2 300 euros à l'association SOS aux victimes 67 au titre de l'année 2025.
Point 16 : Subvention à l'Association Aide au développement des villages du Laos	L'Association ADV LAOS est née en janvier 2012 à Molsheim. Sa mission est de venir en aide à la population laotienne la plus défavorisée en milieu rural et montagnard. Sa prochaine opération vise à : • construire une école maternelle • construire un internat pour un collège de plusieurs villages de montagne • mettre en place des réseaux d'eau de deux villages laotiens Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 800 euros à l'Association molshémienne ADV LAOS afin de soutenir son projet.
Point 17 : Subvention à l'école élémentaire de la Monnaie – budget sorties / classes de découverte	Les contraintes budgétaires et de cadrage de ses dépenses imposent à la collectivité de fixer des enveloppes fermées de crédits aux écoles. Pour l'année 2025, les enveloppes ont été calculées sur trois années scolaires de référence (hors année 2020/21) en fonction du nombre de classes par établissement scolaire et par cycle d'enseignement. Pour l'année 2025 l'école élémentaire de la Monnaie dispose d'un plafond de 7 800 euros. Elle a organisé ou organisera au total sept projets faisant intervenir 12 classes pour un montant global 33 375 euros. À titre d'information, l'aide de la coopérative scolaire (ASSC USEP la Monnaie) pour le financement de ces projets s'élève à 9 000 €. Sur la base des critères d'aides retenus, le Conseil municipal a décidé l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 439 €, à l'école élémentaire de la Monnaie dans le cadre des classes de découverte et sorties scolaire pour un coût total de 33 375 €.
Point 18 : Annulation de la délibération n° 085/5/2025 du 7 octobre 2025 et attribution du solde de la subvention 2025 à l'école des Tilleuls - budget sorties / classes de découverte	Par délibération en date du 7 octobre 2025, le Conseil municipal avait statué sur la subvention à l'école des Tilleuls – budget sortie / classe de découverte. Il s'avère que cette délibération comporte une erreur matérielle concernant le montant de la subvention sollicitée. L'école des Tilleuls bénéficie d'une enveloppe globale de 7 800 euros pour l'exercice 2025, au titre du financement des "sorties et classes de découverte". À ce jour, des dépenses relatives à des transports en car ont été engagées et mandatées pour un montant total de 2 483 euros. Le solde disponible sur cette enveloppe s'élève donc à 5 317 €. L'école des Tilleuls a sollicité le versement de l'intégralité de ce solde afin de financer différents projets pédagogiques. Le Conseil municipal a décidé l'attribution d'une subvention de 5 317 euros, dans le cadre des classes de découverte et sorties scolaires pour 330 élèves pour un coût total de 36 854.57 €.

**Prochaine séance du Conseil municipal : mardi 16 décembre 2025
en salle du Conseil municipal**